

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 163

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Dalloz, M. Vincendet, M. Minot, M. Di Filippo et M. Portier

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.